



**Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »**

Le Temps de l'histoire

11 | 2009

Paroles libres, paroles captives

---

## Quand les jeunes migrants prennent la parole

Écrits de "Français musulmans d'Algérie" dans les dossiers judiciaires  
(1952-1962)

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhei/3087>

DOI : 10.4000/rhei.3087

ISBN : 978-2-7535-1650-2

ISSN : 1777-540X

### Éditeur

Presses universitaires de Rennes

### Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2009

ISBN : 978-2-7535-0927-6

ISSN : 1287-2431

### Référence électronique

Mokrane Sifi, « Quand les jeunes migrants prennent la parole », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], 11 | 2009, mis en ligne le 01 octobre 2011, consulté le 04 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rhei/3087> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rhei.3087>

---

Ce document a été généré automatiquement le 4 décembre 2020.

© PUR

---

# Quand les jeunes migrants prennent la parole

Ecrits de "Français musulmans d'Algérie" dans les dossiers judiciaires (1952-1962)

---

- 1 Depuis la loi du 20 septembre 1947<sup>1</sup>, portant statut organique de l'Algérie, les "musulmans d'Algérie" jouissent de plein droit de la citoyenneté française, du moins dans les textes. De ce fait, leur entrée en métropole n'est plus soumise à contrôle. Une carte d'identité suffit pour passer de l'autre côté de la Méditerranée sans obligation de présenter un passeport ni un contrat de travail. Les mineurs doivent se munir, en plus de la carte d'identité, d'une simple autorisation paternelle. Cette loi vient confirmer la nouvelle logique juridique déclenchée par l'ordonnance du 7 mars 1944 pour « la reconnaissance d'une citoyenneté partielle aux "Français musulmans" de statut personnel »<sup>2</sup>. L'ordonnance a été complétée, par la suite, par la loi du 7 mai 1946, dite « loi Lamine-Gueye », qui déclare qu'à « partir du 1<sup>er</sup> juin 1946, tous les ressortissants des territoires d'outre-mer (Algérie comprise) ont la qualité de citoyen, au même titre que les nationaux français de la métropole ou des territoires d'outre-mer »<sup>3</sup>.
- 2 Dès le début des années 1950, la métropole vit un nouveau phénomène. L'arrivée d'adolescents et de jeunes gens, "Français musulmans d'Algérie", est bien réelle malgré la difficulté, faute de statistiques, d'évaluer leur nombre. Ils viennent de plus en plus nombreux vers les grandes villes de France, à la suite des travailleurs nord-africains adultes. Cette migration surprend et inquiète les différents services sociaux de l'époque qui parlent alors de « jeunes isolés » et tentent d'en décrypter les motivations en plaquant le modèle de leurs aînés. Ces mineurs arriveraient « directement de leur village, arrachés à la famille patriarcale, aux habitudes de vie traditionnelle, ils viennent chercher du travail ou apprendre un métier. Comme leurs aînés, ils veulent gagner de l'argent pour aider la famille restée au pays<sup>4</sup> ». Les pouvoirs publics n'étant pas préparés à cet événement, « les seuls hébergements pour jeunes où les mineurs nord-africains ont accès sont, hélas, ceux des jeunes de l'Éducation surveillée que connaissent ceux qui ont été arrêtés pour vagabondage ou autres méfaits », s'indigne Elisabeth Malet, une des responsables de l'Association d'aide morale aux Nord-Africains

(AMANA) dans son article intitulé « Situation des jeunes Nord-Africains en métropole<sup>5</sup> ».

- 3 Chaque placement au centre d'observation pour mineurs délinquants de Savigny-sur-Orge, connu aussi sous l'appellation de Ferme de Champagne, provoque l'ouverture d'un dossier qui accompagne le jeune pendant toute la période de l'observation. Ces dossiers, aujourd'hui déposés aux archives départementales de l'Essonne à Chamarande, n'ont fait l'objet d'aucun tri ni aucune sélection. Ils sont simplement rassemblés en liasses trimestrielles<sup>6</sup> et classés selon un ordre alphabétique. La masse des cahiers individuels conservés dans ce fonds est exceptionnelle (environ 15.000 dossiers) dont à peu près 10% de jeunes "FMA". Elle représente un corpus unique de récits de vie d'une génération, derrière lesquels on voit apparaître son quotidien, des informations sur la famille, le lieu d'origine, sur le voyage vers la France, l'arrivée en métropole, les conditions de logement, la scolarité en France métropolitaine comme en Algérie, les petits travaux effectués, le réseau d'entraide entre Nord-Africains, les hôtels et restaurants tenus par ces derniers, etc. Ces cahiers sont remplis de réponses à des rédactions originales confectionnées par les médecins psychiatres. Du fait du contexte de l'observation qui choisit de prendre en charge l'ensemble des mineurs convoqués par les tribunaux, en amont de la décision judiciaire, sans tri ni distinction, les jeunes "FMA" sont astreints aux mêmes tests et mêmes exercices que leurs homologues de métropole. Parmi les thèmes abordés : « Si tu avais le pouvoir de te transformer en animal, qu'est-ce que tu choisirais et pourquoi ? », « Si tu étais invisible, qu'est-ce que tu ferais ? », « Tu viens de gagner 10 millions au loto qu'est-ce que-tu fais ? », « Si tu avais le pouvoir de réaliser trois vœux. Lesquels choisirais-tu ? », « Si le monde devait disparaître dans deux jours, que ferais-tu ? », « Suppose que pour une journée on te nomme à la place d'un éducateur, qu'est-ce que tu fais ? », « Suppose que tu peux parler directement au juge responsable de ton placement, qu'est-ce que tu lui dirais ? », « Pierre a fait un rêve bizarre, il vivait dans un pays où c'était les enfants qui étaient chargés d'élever leurs parents. Imaginez de quelle manière Pierre s'y prenait », « Raconte la journée d'un agent de police », « Tu vois un lion derrière une cage, il rêve, à quoi rêve-t-il ? », ou bien encore dessinez « les six principaux événements de votre vie », « ce qui vous plaît le mieux », « les événements heureux et malheureux », « votre famille dans votre maison », « votre dernier jour de liberté », « comment vous vous imaginez à 20 ans, à 30 ans, à 45 ans, à 60 ans », etc. Ces cahiers constituent des mines de renseignements, qui représentent autant d'invites pour l'historien à procéder à une nouvelle lecture du mouvement migratoire des Algériens vers les grandes villes de la métropole<sup>7</sup>.

## Une parole libre ?

- 4 Malgré le cadre contraignant (ou peut être grâce à celui-ci), nous avons été frappé par la grande liberté de parole et la richesse de ces récits de vies. A travers leurs témoignages, ces jeunes n'ont ménagé ni le système, ni eux-mêmes, comme le démontrent les exemples<sup>8</sup> suivants.
- 5 Sur les faits qui l'ont conduit au centre d'observation de Savigny-sur-Orge, le jeune Mohamed<sup>9</sup> déclare pendant son entretien d'arrivée :

« L'autre soir, il y avait quatre jours que je n'avais pas mangé. Et Amara aussi ne travaillais pas. En me baladant j'ai eu l'idée de voler dans une voiture... et Amara a

accepté de m'aider. J'ai vu une voiture où il y avait des paquets. Je ne sais pas ce qu'ils contenaient... Amara a trouvé un morceau de fer... il était 23 heures. Il me l'a passé... il a fait la garde. Je ne sais plus dans quelle rue on se trouvait. C'est vers le Luxembourg. J'ai cassé avec le bout de fer. J'ai ouvert avec force les petits volets de la portière et en passant ma main, j'ai pu ouvrir de l'intérieur... J'ai pris deux paquets, deux gros paquets, dans la voiture et je les ai passés à Amara puis nous sommes partis au café rue Mouffetard. Là on a vu qu'il y avait du linge... pas mal... On a mis les paquets dans le couloir du café et on a dormi là en attendant l'ouverture. J'ai pris une valise à un copain qui me l'a prêtée. Amara a amené une valise. Nous avons mis tous le linge dans les deux valises, il y avait des mouchoirs, des serviettes éponges, un service de table, 12 serviettes de table, du tissu, des draps, une couverture, des nappes, des taises d'oreiller... nous avons l'attention d'aller vendre tous ça. Nous avons donné les draps au cafetier... il voulait les acheter... Mais on a du être vu en faisant ça au café et quelqu'un a prévenu la police qui est arrivée au moment où on attendait l'argent des draps. J'ai été emmené au poste bien sûr car je n'ai pas pu m'expliquer sur la marchandise... voila... »<sup>10</sup>.

- 6 Pour répondre à la rédaction : « Dis franchement ce que tu penses du Centre », Ali, un jeune qui est venu avec sa mère pour rejoindre son père qui vivait en métropole depuis huit ans, écrit en disant :

« Je ne suis pas si bien que chez moi, ici, on est tout les jours enfermé. J'espère partir le plus vite d'ici. Je ne mange pas si bien que chez moi. Quand on leur demande (aux éducateurs) quelque chose, ils ne nous le donnent jamais. On est obligé de jouer ou alors ils nous enferment dans notre chambre. C'est pour ça que j'en ai marre de rester à Savigny. On ne peut même pas aller se promener dix minutes. Je suis depuis une semaine ici. Je commence à en avoir par-dessus la tête de rester ici, on a un billard et on ne peut même pas jouer ! Ce que je demande le plus c'est que je rentre chez moi pour prendre un peu plus d'air et revoir toute ma famille car je m'ennuie assez comme ça. Une semaine ou deux m'auraient suffi comme leçon et vous pouvez faire voir ça au Juge et j'espère qu'il me fera sortir de là.»<sup>11</sup>

- 7 Et comme réponse à la question : « Que feriez-vous si vous aviez le pouvoir d'être invisible ? », il déclare :

« Je partirai toutes les nuits chez moi et dormir chez moi, c'est là où on est plus tranquille. Je dormirai sur un bon lit plus doux que celui d'ici. Je partirai me promener en barque comme un fantôme sur le quai de la Seine.»<sup>12</sup>

- 8 A la consigne : « Ecris sur ton cahier toutes les réflexions que depuis une semaine la vie du centre a pu te suggérer : organisation du travail, repas, discipline, rapport avec les camarades avec les éducateurs, etc. », Mohamed, un jeune arrivé au centre d'observation en mars 1955, écrit :

« Je n'ai rien du tout à me plaindre des éducateurs ni de la nourriture, évidemment c'est des repas exactement comme chez soi-même. Enfin moi je n'ai rien à me plaindre, je mange bien sauf à boire c'est un peu fin. Et évidemment les éducateurs ont toujours été aimables avec nous sauf avec des fort-têtes. Je m'ennui de temps en temps car je suis tout le temps renfermé et aussi je suis très loin de mes parents. Je m'ennui aussi car je n'ai pas beaucoup de copains. J'ai des copains ici mais ils sont tous des fort-têtes, alors je suis toujours tout seul dans un coin. Une journée qui passe est pour moi comme un mois. Je m'ennuie aussi parce que je suis toujours enfermé, on n'a pas beaucoup de travail. Et aussi mes camarades ont tous leurs parents qui viennent les voir tous les samedis ou bien ils leurs envoient des nouvelles ou des colis et moi je n'ai aucun qui vient me voir parce que je me trouve bien loin d'eux et en même temps ils ne savent même pas que je suis enfermé comme ça ici. Et aussi ce qui m'a pas plus c'est d'être enfermé comme ça et je ne sais même pas pour combien de temps j'ai encore à patienter. Et je ne sais pas encore

combien de temps je vais passer encore, car j'ai bien voulu savoir combien de mois je dois passer et j'ai même demandé au poste de police et ils m'ont répondu que c'était pour quelques jours seulement. Quand je suis arrivé ici on m'avait dit que dans deux mois je vais repasser en justice. Et aussi, j'avais voulu continuer mon métier de boulangerie et pâtisserie et vous m'avez mis dans la menuiserie car moi je ne veux apprendre aucun autre métier que mon premier métier de boulangerie et pâtisserie. »<sup>13</sup>

Cette liberté de parole est d'autant plus grande que les psychiatres pour faire parler ces jeunes font appel à leur imagination pour décrire certaines situations, comme le montre si bien l'exemple du jeune Robert, un jeune Algérois issu d'une famille israélite qui arrive en métropole avec ses parents. Pour répondre à la rédaction : « Ecris sur ton cahier toutes les réflexions que la vie au centre a pu te suggérer depuis une semaine (organisation du travail, discipline, repas, rapports avec les camarades, avec les éducateurs) », il raconte :

« "Déshabillez vous rapidement, vous allez prendre une douche" tel est l'accueil que vous fait l'éducateur au centre. Notre toilette terminée, nous revêtons nos treillis de l'armée américaine c'est une tenu de 1942 au minimum ayant servi pour toutes les compagnies. Le pantalon, si vous avez de grandes jambes comme la nature m'a faite, vous êtes certain d'avoir une partie du genou à la lumière. Si vous n'êtes pas habitué à cette sorte d'habillement il faut vous y faire. Puis vous passez à table, les repas sont copieux mais si vous n'êtes pas habitué à la cuisine de famille tant pis pour vous, le pain de fantaisie est remplacé par la boule qu'on sert aux militaires et dans les prisons. Vous devez prendre poisson et votre viande dans la même assiette et s'il y a de la confiture au dessert, c'est la même chose. Une chose à remarquer, la vaisselle est proprement faite par mes camarades. On se battrait presque pour la nourriture, comme à la guerre chacun défend sa peau. La discipline on ne peut s'en plaindre, mais quand même ce n'est pas comme chez vous, dans ta chambrette, oui parce que vous avez une chambre pour vous tout seul, d'ailleurs on ne pourrait pas y rentrer plus, c'est la surface corrigée. Ton parquet tu dois l'entretenir toi-même ce qui est normal. Avec tes camarades, tu dois t'habituer à leur langage et à leur genre de vie, la langue que tu emploies ici te serait interdite dans ton milieu. Tu ne dois fumer qu'après les repas, pour ta santé qui est très surveillée. Il paraît que tu économises une heure de ta vie pour chaque cigarette. A l'infirmerie ou tu te fais de jolis pansements mais pas plus. Il ne faut pas être choqué à l'interrogatoire si tu n'as pas encore parlé avec une personne âgée des 7 plaies l'on institua à nos patriarches. En résumé, camarade, tache de rester honnête et de ne pas commettre le plus petit délit pour ne pas connaître Savigny »<sup>14</sup>.

10 A la rédaction : "Racontez l'événement qui vous a plus impressionné dans le passé. Il répond :

« "Mesdames messieurs!" diffusa le haut parleur dans la salle de cinéma où je me trouvais ce samedi, à titre exceptionnel, avec mes parents. "Par ordre de la Préfecture du Gouvernement Général de l'Algérie, les spectateurs sont priés de regagner leurs domiciles dans l'ordre le plus absolu et dans le plus grand calme... merci". Cet appel venait d'interrompre un film passionnant, nous ne comprenions absolument rien. La salle fut évacuée dans le plus grand calme, nous prenions déjà le chemin du retour. Soudain, nous entendîmes une déflagration, qui nous laissa dans la stupeur la plus complète et mon père prévoyant un événement s'empressa d'accélérer pour arriver chez nous au plus vite. Aussitôt arrivé, nous nous rendîmes sur la terrasse de la maison, il faisait chaud, le ciel était parsemé d'étoiles, c'était une nuit d'été sur Alger en plein mois de novembre. Nous habitons sur les hauteurs de la ville, nous avions une vue générale sur toute la ville et une chose magnifique s'offrit à nos yeux, s'était la baie d'Alger, la mer semblait inondée de bateaux dont nous apercevons les phares, dans le ciel des tacets blancs qui illuminent toute la ville, c'étaient les projecteurs, dans ce mélange de lumières on distinguait les

phares de la jetée du port. Tout à coup, ce fut un crépitement intensif, on voyait la bouche des canons crachant du feu, on entendait le vrombissement des sirènes de bateaux, le bruit assourdissant des avions qui survolaient la ville en rase motte. J'ai fait quelques années plus tard la comparaison de cette féerie de lumière avec l'illumination des grandes eaux à Versailles, il n'y avait rien de semblable avec le débarquement des alliés en Afrique du Nord, d'abord il y avait une part de danger qui vous montrait un ballet de feu sur la mer et dans le ciel, les lumières jaillissaient de toute part, en désordre et sans mise en scène »<sup>15</sup>.

- 11 Ces récits ravivent la voix d'une population qui est connue, jusque là, comme une catégorie de gens « sans parole » ou « sans histoire »<sup>16</sup> et, pour reprendre les mots de Pierre Bourdieu, sans lieux, déplacés et inclassables<sup>17</sup>. Le « migrant » ou l' « étranger » est considéré par la société d'accueil comme quelqu'un qui est totalement privé du droit à la parole et du droit de se faire entendre. Encore une fois, ces récits vont au-delà des attentes des spécialistes de l'observation, à savoir, des réponses et des informations susceptibles de satisfaire leurs nosographies et autres classifications préétablies<sup>18</sup>.

## Une nouvelle lecture du mouvement migratoire des "FMA" vers la métropole

- 12 Est-ce une gageure de ne pas se contenter d'analyser les actes considérés délictueux et les mesures judiciaires qui ont conduit ces jeunes au centre d'observation ? Ne pourrait-on pas prêter aussi attention à d'autres éléments permettant une lecture éclairée, une lecture autre du phénomène migratoire ? Nous avons constaté que ces jeunes ne viennent pas seulement du « bled » comme le prétendaient les services sociaux de l'époque, mais arrivent aussi des grandes villes d'Algérie comme nous le montre l'exemple de Mohamed, un jeune demeurant à Alger et qui arrive en métropole en août 1954. L'entretien d'arrivée au centre d'observation (retranscrit par l'éducateur) nous livre des informations sur sa scolarité et les différents petits boulots qu'il a effectués à Alger comme à Paris :

« Je n'ai jamais eu des maladies graves. J'ai été à l'école du chemin Laperlier à Alger. J'ai juste fréquenté cette école de 6 ans à 12 ans. J'ai été obligé de quitter pour travailler pour aider mes parents. Je sais lire et écrire. Quand j'ai quitté, j'étais au cours moyen 2<sup>ème</sup> année. Je n'ai jamais fait l'école buissonnière. Je n'ai jamais été renvoyé de l'école. Or que j'ai quitté l'école à 12 ans. Je suis rentré chez M. L. à El-Biar. Pendant 8 ou 10 mois. Il ne m'a pas déclaré. Il ne me donnait que les paies sans fiches. Sans ça, j'ai travaillé trois ans au moins. De 1951 à février 1954. J'ai quitté car je n'apprenais rien... et il me faisait nettoyer les escaliers... faire les courses. Ça ne m'a pas plu. J'ai rouspété et il m'a renvoyé. Après, je suis rentré chez M. A. à El-Biar aussi... à 3 kms d'Alger comme apprenti boulanger. J'ai dû y rester 8 mois...? Je crois que j'ai quitté en juin. C'était simplement un coup de main. Après j'ai cherché du travail... et je n'ai pas trouvé à Alger et j'ai décidé de venir en France. Mes parents m'ont autorisé. Voilà l'autorisation. Je suis donc venu en France en août 1954. Je suis venu directement à Paris. J'avais 6 000 franc. Huit jours après j'ai trouvé du travail. Pendant huit jours j'ai habité chez mon cousin Hocine à Paris. Puis, je suis rentré chez M. D. à St Cloud comme apprenti boulanger début septembre, le 4/9/1954, nourri, logé, blanchis. J'ai quitté vers le 15/12/1954. J'ai été renvoyé... car il me faisait travailler de 4 h du matin à 23 h du soir... sans repas l'après midi. Je ne pouvais plus me réveiller le matin. Il m'engueulé tous les matins. Il a fini par me foutre à la porte à cause de ça... et aussi parce que je rouspétais le soir quand il me faisait coucher trop tard. Je suis parti aussitôt à Rouen... je ne sais pas pourquoi... je

suis resté 8 jours à Rouen. J'ai cherché du travail sans en trouver. Je vivais à l'hôtel... j'avais 25 000 francs provenant de mon compte. Ne trouvant rien je suis revenu à Paris... jusqu'à avant Noël je crois... ou après je ne sais plus. A Paris, j'ai habité dans divers hôtels... jamais dehors... puis, je suis rentré chez M. S. à Paris 6<sup>ème</sup> comme apprenti pâtissier. J'ai quitté le 9/3/1955, ça devait faire un mois que j'y étais. J'étais nourri le midi mais pas le soir. Il me donnait une chambre de bonne mais il fallait que je paye 3000 francs par mois. J'ai quitté car je ne gagnais pas assez... et il n'aurait du me faire payer que 500 francs de chambre par mois. On s'est engueulé pour ça et il m'a foutu à la porte... voila depuis trois semaines que je ne travaille pas... j'ai touché 5 500 francs et j'ai été à l'hôtel... et quand je ne plus eu d'argent ... je couchais dehors. Je n'ai pas pu retourner chez mon cousin car il a déjà deux copains...et il ne veut pas de moi... il faudrait qu'il m'aide alors... Je mangeais très peu... là ça fait trois jours que je n'ai pas mangé... j'ai cherché du travail et je n'ai pas trouvé. J'ai travaillé deux jours chez M. à Grenelle et il m'a renvoyé... je ne sais pas pourquoi.»<sup>19</sup>

13 Nous faisons donc le pari, comme Mathias Gardet, que ces dossiers permettent de « dépasser la seule question de la justice des mineurs et s'interroger sur ce regard d'une jeunesse (marginalisée, mais pour autant si marginale ?) sur la société à une époque donnée ».<sup>20</sup>

14 Le texte suivant est extrait du cahier individuel du jeune Idir, ramené en métropole en 1953 par son père qui travaille et vit à Paris depuis dix ans. A la formulation : "Ecris sur ton cahier toutes les réflexions que depuis une semaine la vie du centre a pu te suggérer : organisation du travail, distinction, rapports avec les camarades, avec les éducateurs", Idir répond :

« Organisation du travail à Paris, les patrons et les patronnes ont beaucoup de travail mais ils n'ont veulent pas de nous. Une fois, j'ai vu une annonce dans un journal, ils ont demandé deux apprentis ébénistes. J'ai été chez un copain pour qu'il vienne avec moi pour nous présenter. Il y avait juste deux places. Nous sommes partis une heure et demi à l'avance pour qu'il n'y aurait aucun devant nous. Quelques instant après, en voila deux Français qui arrivent. Ils nous ont demandé si c'est pour l'annonce que nous sommes là et on a répondu, oui. Alors, les deux français parlaient entre eux. L'un a dit : "puisque'ils sont arrivés les premiers c'est eux qu'ils vont prendre". L'autre a répondu : "Oh oui ! Tu as raison, je crois qu'il vaut mieux partir ". Ils nous ont touché la main et ils nous ont souhaité une bonne chance et ils sont partis. Un quart d'heure après, il y a deux autres qui arrivent. On a attendu une demi-heure après, c'était l'heure de la rentrée. Nous sommes rentrés les premiers et ils ne nous ont pas pris. Les autres se sont présentés après nous et ils les ont pris. Voila ce qu'on appelle une distinction entre un algérien et un français. Une fois j'étais à la porte de Montreuil, il y avait un autre à coté de moi qui allait à la porte de Montreuil. Moi j'ai payé 8 tickets et lui il a payé 6 tickets. En revenant, c'était un autre qui était de service et lui il m'a fait payer 7 tickets. Ils n'ont pas le même tarif, c'est normal qu'ils disent ce qu'ils veulent. Mais un de ses jours ça va trembler partout.»<sup>21</sup>

15 Ces rédactions constituent, pour certains jeunes, un lieu de liberté d'expression. Elles sont utilisées, naïvement ou habilement, pour exprimer une certaine révolte et un mécontentement vis-à-vis d'une injustice et d'une ségrégation vécues par cette jeunesse en France métropolitaine. Cet extrait met en évidence la virulence des interactions existant entre la société colonisatrice et la société colonisée y compris en métropole.

## Deux types de migration de jeunes mineurs

- 16 A travers les quelques dossiers étudiés et sans vouloir tirer les conclusions finales d'une étude en cours, on peut déjà constater deux types de migration de mineurs peu étudiés nous semble-t-il jusqu'à aujourd'hui. Le premier est constitué des aînés des fratries, ramenés par leurs pères qui travaillent et vivent depuis un bon moment en France métropolitaine. Ce qui pourrait ressembler à un « regroupement familial partiel » avant la lettre, s'inscrit en fait dans une démarche de transmission : le fils aîné, l'héritier, est amené en métropole par son père pour apprendre un certain savoir-faire en matière de migration. Il le met en situation pour qu'il puisse prendre le relais et suivre le même chemin. Certains jeunes rentrent dans ce schéma de reproduction et intègrent sans résistance les règles du jeu et les lois de la coutume, ainsi que le montre le jeune Larbi, placé en 1952 qui écrit dans son cahier individuel, en réponse à une rédaction sur le thème : « Raconte une aventure que tu veux vivre » :

« Je veux vivre ici en France comme les français, je vais me marier en Algérie, mais je l'emmènerai en France. Je travaille dans l'usine, et quand je touche ma quinzaine, je la porte directement à la femme, si ce n'est pas ma femme qui sera la je peux me saouler le premier jour mais je vais penser à ma femme, ma mère, mes sœurs, mais mon frère je le nourris jusqu'à ce qu'il trouve du travail et puis je vais lui dire qu'il se débrouille comme moi mais je vais me marier. Quand il sera marié, on va faire une noce là-bas en Algérie. Ici il n'y a pas de tambours, de musiciens algériens et des danseuses. On fait la fête pendant sept jours quand mon frère va se marier. Quand je sors de là je vais aller en Algérie voir ma mère si elle va bien, mes sœurs, si elles sont toutes en bonne santé. Après je vais retourner ici. S'ils m'ont remis à ma place où je travaillais avant ça va, sinon je vais remplacer mon père. Lui, il va aller en Algérie et moi je reste ici. S'il a de l'argent sur lui ça va sinon il va aller avec son voyage mais sûrement il a de l'argent à la caisse d'épargne parce que j'ai vu son livret. Quand je remplace mon père, je toucherai ma quinzaine, je vais laisser ce que je vais manger et le reste je l'envoie à mes parents parce qu'ils ont passés des misères pour moi, mais je vais leur rendre service à mon tour. Quand je vois que mes parents n'ont pas besoin d'argent, quand je touche ma quinzaine, je la mets à la caisse d'épargne. Quand je vois que j'en ai assez, je vais acheter un camion après je vais faire du commerce là bas en Algérie avec mon frère. On sera bien tranquille là bas, le commerce marche comme il faut. Mais je demande à Dieu pour qu'il me donne la santé, que je ne suive pas le mauvais chemin. C'est tout ce que je demande à Dieu.»<sup>22</sup>

- 17 D'autres jeunes au contraire refusent de suivre les instructions du « patriarche », et refusent ainsi de rentrer dans les rangs de leurs aînés, ce qui génère parfois des conflits violents entre les deux générations, comme le montre l'histoire du jeune Mouloud retranscrite lors de son entretien d'arrivée au centre en 1952 :

« Je suis venu avec mon père...en France...à Orly...on est venu par avion. On a habité à Paris, rue de la Goûte d'or... On est resté à Paris cinq jours et on est parti à Nantes [...]. À Nantes, on a habité dans un hôtel où mon père avait une chambre tout seul et moi une avec mon copain. On a commencé à travailler moi et mon père...à faire du commerce de marchands de tapis...dans Nantes et sa banlieue. Je suis resté à Nantes 8 mois avec mon père jusqu'à fin octobre 1951. En octobre je me suis disputé avec mon père...qui m'a dit que je mangeais son capital... Le commerce ne marchait pas, et je ne vendais pas de tapis, lui non plus d'ailleurs [...], On s'est battu les deux parce que j'avais acheté des cigarettes. Il m'a dit qu'il me nourrissait à ne rien faire. Et il m'a dit de me démerder. J'ai quitté mon père et je suis venu à Paris avec 4 500 F, que j'avais sur moi car j'ai vendu de la marchandise. [...] J'ai habité bd de la Chapelle à Paris 18ème, dans un hôtel tout seul.»<sup>23</sup>

Le deuxième type est celui qu'on a appelé, dès le début des années 1950, la migration de « jeunes isolés ». Ces jeunes signalés par les services sociaux, sont venus en métropole de leur propre gré, avec ou sans l'accord préalable de leurs familles restées en Algérie. C'est le cas du jeune Amar qui est arrivé à Paris en avril 1953 :

« C'est moi qui ai voulu venir à Paris, pour travailler. Je voulais gagner de l'argent. Papa maman et Taous ont dit "oui". Il n'y a pas beaucoup de travail en Algérie. Je suis venu il y a quatre mois, en avion, jusqu'à Paris. Mon père m'a donné 15 000 francs et l'avion m'a coûté 12 000 francs. Je ne connais personne à Paris. Je suis resté environ un mois sans travailler. Je couchais aux bords de la Seine. Je travaillais dans les Halles et j'achetais du pain. Après j'ai trouvé (d'après le certificat) comme gamin et ouvrier chez D. à Choisy le Roi du 3 au 23 mai 1955. Je n'ai pas voulu rester, il fallait commencer à cinq heures et j'allais au travail à partir de 3 heures du matin. Je n'ai pas travaillé pour longtemps et j'ai été comme manœuvre du 5 au 8 juillet chez M. T. Paris 17<sup>ème</sup>. Depuis la première place, je couchais tous seul dans une chambre d'hôtel à Paris 13<sup>ème</sup> et j'ai quitté après ma 2<sup>ème</sup> place parce que j'avais plus de sous. Je dormais tout seul et je mangeais dans la chambre. Depuis un mois et demi, je travaille dans les Halles, je gagne entre 300 et 1 000 francs par jour et j'achète à manger. Je vais dormir dans un jardin à la place d'Italie. Le reste du temps, je me promène. Je ne vais pas au cinéma, au café...rien du tout. En Algérie non plus, je reste à la maison. Je veux retourner à Aït Saci. Papa et maman veulent bien que je sois déjà à la maison. J'obéis toujours, il n'y a pas de dispute.»<sup>24</sup>

Mohand nous livre une autre histoire dans son cahier individuel, sur les raisons de son départ :

« Quand j'étais à l'école, je désirai toujours finir mes études et après mes études je vais apprendre un métier intéressant, malheureusement deux ans après j'ai perdu mon frère le plus grand et le plus âgé car nous étions nombreux dans la famille. J'ai été obligé à quitter ma classe pour donner un coup de main à mon père pour réussir à nourrir mes petits frères tout jeunes. Je travaillais dans une épicerie pendant deux mois en attendant de trouver du travail pour faire un métier. J'ai trouvé du travail dans le métier boulanger pâtissier. J'ai travaillé pendant deux ans et j'ai eu mon certificat de travail avec lequel j'ai réussi à gagner mon pain. J'ai travaillé pendant trois ans en Algérie, ça ne suffisait ni pour moi ni pour aider mes parents. J'ai demandé l'autorisation à mon père pour venir ici en métropole pour travailler car chez nous il n'avait pas de travail assez payé qu'ici comme en France. Je suis arrivé en France et une semaine après j'ai trouvé du travail à St Cloud chez M. D. comme boulanger et pâtissier depuis le mois de septembre 1954. Je suis rentré chez lui comme boulanger pâtissier pendant quatre mois à 25 000 francs par mois et j'étais nourri, logé et blanchi par la suite. Je suis parti de chez M. D. car je ne pouvais plus venir travailler. Je travaillais en faisant une moyenne de quinze heures par jour, de trois heures du matin à neuf heures du soir. »<sup>25</sup>

- 20 Les travailleurs adultes ont répondu aux besoins de la France métropolitaine en matière de main-d'œuvre, qui faisait défaut, pendant les deux guerres mondiales puis pour la période de prospérité économique de l'après-guerre. Cette migration, exclusivement pour le travail, a été voulue, suscitée et provoquée<sup>26</sup> par un besoin de l'industrie métropolitaine même si elle vient satisfaire aussi des besoins de la population algérienne en matière d'emploi. Les « mineurs isolés » ne sont pas en métropole uniquement pour travailler mais aussi pour étudier et apprendre un métier.

## Une recherche de liberté, d'autonomie et d'émancipation

- 21 Comme tout enfant de cet âge, ces jeunes ont besoin de vivre leur adolescence et de rêver à un avenir meilleur. La montée en métropole apparaît aussi comme une tentative d'affirmer son indépendance et son autonomie, souvent en rupture avec la famille et son mode de fonctionnement patriarcal, ou moins directement dictée par les impératifs économiques de la communauté dont le jeune est issu. Comme l'affirme le même Mohamed dans sa réponse, écrite sur son cahier de rédaction, à la question : « Si vous avez le pouvoir de réaliser trois vœux, lesquels choisiriez-vous ? Pour quelles raisons ? » :

« 1<sup>er</sup> / Je désire être libéré car j'aime bien être en liberté, je m'amuse mieux. J'ai l'habitude de sortir tous les samedis et dimanches avec ma fiancée et on allait où on voulait mais en ce moment je suis enfermé, hélas.

2<sup>ème</sup> / Je désire gagner ma vie honnêtement et capablement. Ensuite, avoir une bonne santé pour pouvoir travailler et pour continuer mon métier de boulanger et pâtissier car c'est le seul métier que j'ai aimé depuis mon début et ça sera jusqu'à la fin.

3<sup>ème</sup> / Je désire que plus tard je serai patron et avoir une boulangerie pour moi-même pour travailler. Ensuite, j'aurai ma petite villa où je pourrai être avec mes parents au moins les jours de mon repos. Puisje voudrais avoir une bonne chance de vivre. Ensuite, je désire bien, quand je passerais mon service militaire que sois au moins commandant et surtout de vivre avec mon amour et mes parents [...] Je voudrais rester à Paris. Je voudrais travailler dans la pâtisserie... c'est le seul métier qui me plaît. J'aime bien le cinéma... j'y vais quand je peux deux ou trois fois par semaine. Je préfère les films... policiers... et rigolos... Je ne vais pas au bal. J'aime bien lire... des journaux... des livres d'amour... ou il y a des filles à poil... on trouve ça à Pigalle... ça se vend avec les photos. »<sup>27</sup>

- 22 Nombreux aussi sont ceux qui quittent l'Afrique du Nord pour fuir le climat de tension engendré par le conflit algérien et viennent réclamer leur « place au soleil ». Comme on peut le constater à travers cet extrait du rapport final d'observation du jeune Ramdane :

« Ne tient aucunement à retourner en Algérie, en raison de l'agitation actuelle. Il ne peut pas, dit-il, sans risque, sortir comme il le veut, aller au cinéma, lire les journaux, écouter la radio. Le garçon a insisté auprès de ses parents pour venir à la métropole chez son oncle qui habite Levallois-Perret. Il arrive à Paris vers juin 1955, retourne en Algérie en août 1955. Son oncle ne peut le garder (il ne pouvait s'occuper de lui et le mineur ne gagnait pas assez). Il travaille donc avec son père mais n'est pas satisfait des conditions de vie (voulait sortir, il recevait 1000 F par semaine de son père, et se plaignait du manque de bals et des interdictions que les "fellaghas" imposent quand à la lecture de journaux et le droit de fumer - il avait peur d'aller au cinéma). Finalement, il insiste pour revenir en France et parvient à ses fins, début mars 1956, alors que son oncle était revenu en Algérie. »<sup>28</sup>

## La guerre d'Algérie et son impact sur l'observation

- 23 La période étudiée dans ce travail universitaire est la dernière décennie de l'Algérie française, 1952-1962, qui correspond aussi à la guerre d'indépendance de l'Algérie. Force est de constater qu'au fur et à mesure que le conflit s'enracine les "FMA" sont observés et surveillés de plus près et l'observation est de plus en plus différenciée. Le

regard porté par les différents intervenants dans l'institution, et en particulier celui des éducateurs, dépasse alors celui de la pratique judiciaire à l'égard des mineurs pour devenir le reflet de la politique répressive contre des mouvements d'indépendance et la montée de la suspicion systématique à l'égard des travailleurs algériens en métropole dont on traque les fréquentations. Par exemple, Akli est un jeune placé au centre d'observation en octobre 1959 et les faits qui lui sont reprochés sont l'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat : « Nord-Africain évolué, arrêté pour raisons politiques. Très sincère dans ses idées. Comportement sans histoire. Ne fait aucune propagande, aucun prosélytisme et manifeste d'ailleurs sa sympathie aux français. Excellente adaptation à la vie métropolitaine. Serviable mais un peu orgueilleux, chatouilleux sur les points d'honneur »<sup>29</sup>, disait-on de lui dans son dossier d'accueil. Dans la conclusion du rapport d'observation, il a été écrit : « Ce cas, en fait, ne relevait pas d'un centre d'observation de l'Éducation Surveillée. Pour lui permettre d'acquérir une formation professionnelle ou de poursuivre des études, on peut, si rien ne s'oppose judiciairement proposer une I.P.E.S<sup>30</sup>. »<sup>31</sup>

Le simple fait d'observer les règles religieuses édictées par le Coran est analysé comme un acte politique. C'est le cas des notes de comportement rédigées par un éducateur sur le jeune Mahmoud placé en 1956 pour vol de bicyclette :

« Bien adapté dans le groupe des AFN [Africains du Nord]. Il s'est fait l'adjoint de Mohamed. Étant lui-même assez évolué, mais pas assez fait physiquement, il a choisi Mohamed qui lui est l'âme politico-religieuse de noyau de sept algériens du groupe. [...] Nous assistons depuis l'arrivée de Mohamed-Mahmoud au groupe à une véritable collision sournoise pour s'opposer sous couvert de principes religieux à une discipline d'ensemble. Il n'y a pas de doute qu'il y ait attachement aux coutumes coraniques (pas de porc, pas de vin) [en marge de la feuille il est précisé cependant qu'il fume], mais il y a tentative d'exploitation de ce fait. Lorsqu'il sort du pavillon, il se précipite sur les poiriers "Je ne mange pas à table, il y a toujours du cochon". »<sup>32</sup>

Pendant la période du conflit, les rédactions sont lues minutieusement et certains passages sont soulignés par les professionnels, comme nous pouvons le constater dans la réponse du jeune Akli aux questions : « Tu souhaites ta liberté, bien sûr, mais à part cela quels sont les trois choses que tu désirerais le plus avoir ? Pour quelles raisons ? ». Il écrit :

« Je souhaite retrouver ma liberté pour plusieurs raisons mais les trois principales sont : en sortant je voudrais gagner ma vie honnêtement, ensuite que *mon pays natal (l'Algérie) soit en paix*<sup>33</sup> et que je puisse le regagner, me marier, avoir des enfants et vivre en PAIX ! D'abord pour gagner ma vie honnêtement, il faut que je continue un peu mes études au moins jusqu'à ce que j'ai mon Brevet Élémentaire et tacherai de faire quelque chose aux P.T.T d'Algérie, je passerai des examens et je monterai vite d'échelons, ensuite, j'espère que *la paix en Algérie sera vite revenue*. Enfin, après presque six années de guerre soutenue par les quelques colonialiste qui y résident et qui ne veulent pas lâcher un pays qui ne leur appartient pas, mais comme on a rien pour rien, les algériens combattent pour être libres et j'espère que cette liberté est proche car il y a eu déjà trop de mort des deux cotés, et qu'enfin ces quelques colons comprendront que l'Algérie n'est pas à eux mais aux algériens, certes ils ont fait beaucoup en Algérie, c'est-à-dire, ils ont bâti des "buildings" (mais sur 100 européens qui les habitent, il y a 2 ou 3 algériens), ont construit des routes etc.... Mais ils auraient dû partager avec les propriétaires légitimes de ce pays. Enfin, je ne veux pas parler politique ici, mais il fallait dire cela pour justifier l'espoir du retour de la paix en Algérie. Enfin mon troisième vœu est d'avoir une bonne situation, c'est-à-dire, avoir une belle maison, un petit jardin, des enfants et ainsi je vivrais bien, et heureux dans *mon pays qu'il soit libre ou pas*. Voilà mes trois principaux vœux que je demande à Dieu, qui j'espère les fera réaliser sans trop tarder !! »<sup>34</sup>

En sortant de la Ferme de Champagne, le jeune Akli a été incarcéré à Fresnes au lieu d'être « rapatrié » en Algérie. Le « rapatriement » vers l'Algérie française est généralement le sort réservé à cette catégorie de français. En purgeant sa peine, le mineur a eu l'interdiction de séjour dans les départements de la Seine, de Seine et Oise et de Seine et Marne. Ayant besoin d'aide pour trouver du travail, Akli s'adresse au directeur du centre d'observation par la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur, Je m'excuse beaucoup du retard que j'ai mis à vous écrire pour vous donner de mes nouvelles... Comme vous le savez, j'ai été libéré le 5 août 1960 de la prison de Fresnes ; mais à ma sortie, j'ai trouvé deux inspecteurs de police qui m'attendaient à la sortie (j'ai été consigné Pouvoirs Spéciaux). Les agents de police m'ont conduit au quai des Orfèvres où j'ai vu un commissaire de police. Je m'attendais à aller dans un camp mais j'ai eu un peu de chance, oui un peu, car j'ai eu une interdiction de séjour illimitée dans trois départements : Seine, Seine et Oise, Seine et Marne. Enfin, c'est la vie Monsieur le directeur et il faut la prendre comme elle vient. Le jour même de ma libération, je suis venu à Savigny, mais fort malheureusement vous étiez en vacances ; j'ai quand même vu Monsieur le Sous-directeur qui m'a bien reçu et m'a indiqué un lieu où aller (Rouen), mais dans cette ville, je ne connais personne. Maintenant je suis à Courcelles dans le Pas-de-Calais où il y a quand même quelques copains qui m'ont aidé avant que je ne commence à travailler. Pour le travail, ici c'est une petite ville et il n'y a pas beaucoup de main d'œuvre. Actuellement, je travaille comme manœuvre chez F. B. dans la fabrique de sucre ; je vous assure que ce n'est pas commode car c'est du travail à la chaîne et je dois me lever à quatre heures du matin tous les jours pour commencer à cinq heures et demi car c'est à onze kilomètres de chez moi et j'y vais en mobylette. Vous me croirez peut être pas, mais je regrette beaucoup la Ferme de Champagne et surtout je n'oublierai jamais les quelques mois passés chez vous ; (mais s'il n'y avait pas M. D. qui a gâché mon séjour là-bas). Je n'oublierai jamais tout ce que vous avez fait pour moi, encore merci Monsieur le Directeur. Je suis dans l'obligation de vous demander un dernier service : si vous avez quelques connaissances dans le Nord ou le Pas-de-Calais, je vous serai très reconnaissant d'essayer de me faire travailler dans un bureau ou autre chose, ou bien encore m'indiquer une adresse d'une école professionnelle où l'on est payé tout en apprenant un métier (si possible l'électricité ou la mécanique) ou bien encore autre chose.... Je m'excuse de vous ennuyer même de dehors, mais je sais très bien à quelle porte frapper. Je m'adresse à vous parce que je sais que si vous pouvez faire quelque chose pour moi, vous le ferez. J'espère avoir satisfaction de votre part et j'attends votre réponse impatientement. Mes salutations distinguées à Monsieur le Sous-directeur, à messieurs L., J., Ch., M. R., M. D., M. V., sans oublier surtout monsieur D. (à qui je vais écrire) ; enfin tous les éducateurs et surveillants de la "belle" Ferme de Champagne. Veuillez agréer, Monsieur le Directeur à mes salutations les plus sincères et les plus respectueuses »<sup>35</sup>.

## Conclusion

- 26 Quels que soient les problèmes de langage rencontrés, leurs propos sont provoqués, recueillis, retranscrits, des correspondances sont suscitées avec les proches, d'autres lettres entre le jeune et sa famille (et vice-versa) sont interceptées, recopiées ou souvent confisquées, et les enquêtes annexes sont diligentées en vue de rassembler des informations sur leur situation familiale et sociale. Alors que par ailleurs, les historiens des migrations se heurtent aux problèmes de sources, les nombreux dossiers de "FMA" de Savigny, regorgent d'informations aussi bien directes qu'indirectes. Plus que de paroles captives, ne peut-on alors parler de paroles « capturées », constituant un

corpus unique de récits de migrations, certains d'entre eux étant même des récits autobiographiques, qui contribuent à faire sortir de l'ombre à la fois les conditions de vie de ces petits migrants et les conditions de vie de leurs ascendants.

- 27 Ces textes recèlent une très grande richesse d'informations et de descriptions fiables, bien qu'évidemment incomplètes. Ils contiennent des successions de situations d'interactions et d'actions. Outre les récits retranscrits et les écrits de mineurs, les enquêtes sociales effectuées en amont du placement, les lettres (envoyées ou reçues) confisquées et conservées dans les dossiers, le rapport final d'observation et les dossiers judiciaires constituent aussi un matériau très important, qui vient enrichir tous ces témoignages vivants. La confrontation et la mise en rapport des témoignages des jeunes avec les autres pièces du dossier permettent à la fois de vérifier l'exactitude des données biographiques et d'analyser les rapports et les stratégies complexes entre le jeune placé, l'institution et les différents acteurs de la prise en charge.

---

## NOTES

1. Alexis Spire, « Semblable et pourtant différents. La citoyenneté paradoxale des "Français musulmans d'Algérie" en métropole », *Genèses*, n°53, décembre 2003, pp. 48-68.
2. Laure Blevis, « Droit colonial algérien de la citoyenneté : conciliation illusoire entre des principes républicains et une logique d'occupation coloniale (1865-1947) », in « La guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises », Actes du colloque en l'honneur de C. R. Ageron, Société française d'histoire d'Outre-mer (SFHOM), Paris, 2000, pp. 87-103.
3. Ibid.
4. Etude Sociale Nord-Africaine, cahier n° 45, mars-avril 1955, p. 8.
5. Ibid., p. 6.
6. La durée du placement en observation était en effet de trois mois.
7. Mathias Gardet, « Les écrits des jeunes mineurs délinquants : une revanche par l'image », Paris, *Vie sociale*, n°1, 2005, pp. 73-78 et « Les dossiers de jeunes délinquants. Uncorpus inédit aux défis de l'histoire », in Ludivine Bantigny, Jean-Claude Vimont, *Les dossiers de personnalité. Sources et objets de l'histoire*, Rouen, Presses universitaires de Rouen, (à paraître 2009).
8. Dans toutes les rédactions, l'orthographe d'origine a été conservée.
9. Pour des raisons d'anonymisation inhérente à toute étude sur les dossiers individuels, les prénoms et les noms ont été changés et les numéros et noms de rues volontairement enlevés.
10. Mathias Gardet, Mokrane Sifi, « Les frontières indicibles de la délinquance juvénile : Le cas des jeunes Français musulmans d'Algérie, années 1950 », in Elisabeth Dugué, Françoise Lorcerie (dir), *Maghreb et Europe : Cadres spatiaux et possibles sociaux*, éditions du CNRS, (à paraître 2009).
11. Extrait du cahier individuel du jeune, troisième trimestre 1959
12. Ibid.
13. Extrait du cahier de rédaction du jeune, carton 1459W154.
14. Extrait du cahier de rédaction du jeune, carton 1459W105.
15. Ibid.
16. Gérard Noiriel, *Le creuset français : histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 1988, 447 p.

17. Pierre Bourdieu, préface du livre d'Abdelmalek SAYAD, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité* : Vol.1 L'illusion du provisoire, Paris, Raisons d'agir, coll. "Cours et Travaux", 2006.
  18. Jean Christophe Coffin, « La psychiatrie des années trente peut-elle dévoiler l'enfant ? », Les sciences du psychisme et l'enfance "irrégulière", *Le Temps de l'histoire*, n° 6, Vauresson, CNFE, octobre 2004.
  19. Extrait du cahier de rédaction du jeune, carton 1459W154.
  20. Mathias Gardet, op. cit.
  21. Extrait du cahier de rédaction du jeune, carton 1459W150.
  22. Extrait du cahier de rédaction du jeune, carton 1459W105.
  23. Extrait de l'Entretien d'Arrivée au centre d'observation, carton 1459W106.
  24. Extrait de l'Entretien d'arrivée, Carton 1459W156.
  25. Extrait du cahier de rédaction du jeune, carton 1459W154.
  26. Abdelmalek SAYAD, « L'immigration algérienne en France une immigration « exemplaire », dans Jacqueline COSTA-LASCOUX, Emile TEMIME, coordinateurs, *Les algériens en France, genèse et devenir d'une migration*, Groupement de recherches coordonnées sur les migrations internationales, colloque de Grenoble 26 et 27 janvier 1983, Publisud, 1985, pp. 19-49.
  27. Extrait du cahier de rédaction du jeune, carton 1459W154
  28. Extrait du rapport final d'observation, carton 1459W172.
  29. Extrait du rapport final d'observation, carton 1459W28.
  30. Institution Publique de l'Education Surveillée.
  31. Extrait du rapport final d'observation, carton 1459W28.
  32. Extrait des notes d'un éducateur, carton 1459W169
  33. Tous les mots soulignés dans ce texte le sont aussi dans le document d'origine.
  34. Extrait du cahier individuel du jeune, carton 1459W28.
  35. Carton 1459W28.
- 

## RÉSUMÉS

Les récits collectés lors de l'entretien d'arrivée des jeunes "FMA" au centre d'observation de Savigny-sur-Orge, les écrits provoqués durant leur séjour, les lettres confisquées et conservées dans leurs dossiers, viennent nuancer une certaine vision sur la migration des algériens vers la France métropolitaine. Ces dossiers nous révèlent l'existence d'une migration de jeunes mineurs « isolés » vers la métropole. Ce type de migration peu connu se distingue de la migration de l'homme adulte seul et de la migration familiale sur différents aspects. La montée en métropole de cette population apparaît beaucoup plus comme une tentative d'affirmer son indépendance et son autonomie, souvent en rupture avec la famille et son mode de fonctionnement patriarcal, ou moins directement dictée par les impératifs économiques de la communauté dont le jeune est issu. Par ailleurs, certains mineurs ne débarquent pas du « bled », mais arrivent d'Alger ou d'autres grandes villes où ils ont suivi des études.

A travers les quelques dossiers étudiés, on peut déjà constater deux types de migration de jeunes mineurs peu étudiés, nous semble-t-il, jusqu'à aujourd'hui. Le premier est celui des aînés des fratries. Ceux-là ont été ramenés par leurs pères qui travaillent et vivent depuis un bon moment en France métropolitaine. Le second type est celui qu'on a appelé, dès le début des années 1950,

la migration de « jeunes isolés ». Ces jeunes signalés par les services sociaux, sont venus en métropole de leur propre gré.

### **When young migrants speak**

#### **Writings of "French Muslims of Algeria" in court records (1952 - 1962)**

The collected stories from arrival interviews of young "FMA" at the Savigny-sur-Orge observation Centre, from writings made during their stay and letters confiscated and kept in their dossiers, refine a certain view of the migration of Algerians to mainland France. These dossiers reveal the existence of a migration of young "isolated" minors to the motherland. This type of little known migration can be distinguished from the migration of single adult men and family migration by certain aspects. The growing presence of this population in the motherland seems to be much more an attempt to assert their independence and autonomy, often at odds with the family and its patriarchal mode of operation, and less directly dictated by the economic imperatives of the community from which the youths originated. Furthermore, some minors did not come from a village, but from Algiers or other large cities where they were studying.

Through the several cases studied, we can already see two types of migration of young minors - little studied, we believe, up to now. The first is that of youths who are older than their siblings. These were brought by their fathers who worked and lived for a good while in mainland France. The second type are those designated, since the 1950s, as the migration of "isolated youths". These young people, reported by the social services, came to the mainland of their own volition.

## INDEX

**Index géographique** : Algérie, France, Savigny-sur-Orge

**Index chronologique** : années 1950

**Mots-clés** : Français musulmans d'Algérie, jeunes migrants, mineurs isolés